

APERÇU DU FONDS

Fonds de revenu à taux variable BMO Guardian Catégorie F

9 octobre 2012

Gestionnaire: BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie F (catégorie F) du Fonds de revenu à taux variable BMO Guardian que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse clientservices@bmoguardian.com ou visitez le www.fondsbmoguardian.com.

Bref aperçu

Date de création du fonds : (Catégorie F) 16 août 2005 Gestionnaire(s) de portefeuille : Guardian Capital LP (sera changé

pour Monegy, Inc. vers le

23 novembre 2012)

 Valeur totale au 18 septembre 2012 :
 19,5 millions de dollars
 Distributions :
 Distributions mensuelles variables composées de

revenu net et/ou d'un remboursement de capital; en

décembre, de le cas des gains en capital

Ratio des frais de gestion (RFG): 1,25 % Placement minimal: Établi par votre courtier

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de produire un revenu d'intérêts élevé qui fluctuera en parallèle avec les taux d'intérêt à court terme de moins de 365 jours, en faisant des placements principalement dans des obligations à rendement élevé et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés du Canada, dans des obligations de sociétés canadiennes libellées en dollars américains, dans des obligations de sociétés américaines, et dans des débentures convertibles, des débentures et des fiducies de revenu américaines et canadiennes. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 18 septembre 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

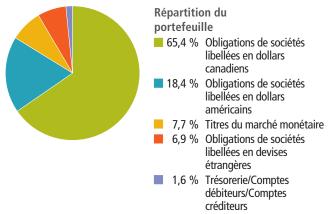
Dix principaux placements (au 18 septembre 2012)

- Banque de Nouvelle-Écosse, billets de premier rang, à taux variable, 13 avril 2013
- Fiducie cartes de crédit Gloucester, obligations garanties, à taux variable, 15 nov. 2013
- Seminole Hard Rock Entertainment Inc., série 144A, billets garantis de premier rang, remb. par ant., à taux variable, 15 mars 2014
- 4. Clondalkin Acquisition BV, billets garantis de premier rang, remb. par ant., à taux variable, 15 déc. 2013
- Paramount Resources Ltd., billets de premier rang, non garantis, rachetables, 8,250 %, 13 déc. 2017
- NOVA Chemicals Corporation, billets non garantis de premier rang, remb. par ant., à taux variable, 15 nov. 2013
- 7. Fairfax Financial Holdings Limited, billets non garantis de premier rang, non subalternes, 6,400 %, 25 mai 2021
- Société financière Daimler Canada Inc., billets non garantis, non subalternes, à taux variable, 16 sept. 2013
- Enbridge Inc., billets à moyen terme, premier rang, non garantis, taux variable, 25 nov. 2013
- Banque Royale du Canada, billets de dépôt de premier rang, non garantis, non subalternes, taux variable, 21 janv. 2014

Nombre total de placements 24

Les 10 principaux placements représentent 62,6 % du fonds.





Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la catégorie du fonds au cours des 6 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la catégorie.

Il est important de noter que le rendement passé de la catégorie n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Au 31 août 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette catégorie du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 958 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de -0,6 %.



Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la catégorie au cours des 6 dernières années civiles. La catégorie a perdu de sa valeur pendant 1 de ces 6 années.



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement productif de revenu lié aux fluctuations des taux d'intérêt
- vous désirez diversifier un portefeuille composé de titres à revenu fixe
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous envisagez d'acquérir d'autres types de placements pour diversifier votre portefeuille.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du fonds.

Le fonds a d'autres catégories de parts. Les frais sont différents pour chaque catégorie. Vous devriez vous informer sur les autres catégories de parts qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Plutôt que de verser une commission à l'égard de chaque opération, vous versez à votre courtier des frais annuels fondés sur la valeur de vos actifs. Vous ne versez aucuns frais d'acquisition si vous achetez des parts de catégorie F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette catégorie du fonds.

Au 30 juin 2012, les frais de la catégorie F du fonds s'élevaient à 1,25 % de sa valeur, ce qui correspond à 13 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la catégorie)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de catégorie F du fonds.	1,25 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des opérations du fonds.	-
Frais du fonds	1,25 %

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à votre courtier à l'égard de la catégorie du fonds.



3. Autres frais

Les parts de catégorie F conviennent aux épargnants qui participent à un programme intégré d'un courtier ou qui ont ouvert un compte assorti de frais fixes. Vous pouvez acheter des parts de catégorie F uniquement par l'intermédiaire de courtiers qui ont conclu une convention relative à la catégorie F avec BMO Investissements Inc. et uniquement avec l'autorisation préalable de celle-ci.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des parts du fonds.

Frais Ce que vous payez

Frais de négociation à court terme

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou

 $substituez, puis \ faites \ racheter \ ou \ substituez \ des \ parts \ du \ fonds \ dans \ les \ 30 \ jours \ suivant \ leur \ achat$

ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

Frais de substitution Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier. À l'heure actuelle, ces frais peuvent aller jusqu'à

2 % du montant que vous substituez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc. 77 King Street West, bureau 4200 Toronto (Ontario) M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327 www.fondsbmoguardian.com

Courriel: clientservices@bmoguardian.com